

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Audition, ouverte à la presse, de Mme Christine Dugoin-Clément, chercheuse associée à la Chaire « Risques » IAE Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et de M. Jean-François Pelliard, chercheur associé et directeur de l'observatoire Marine 2040 de la Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques (qui fera un focus sur la question de l'exposition des outre-mer) (cycle « Guerre hybride et continuum de conflictualités »). 2

Mercredi

13 mai 2026

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 66

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
*Président***



La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président Jean-Michel Jacques. Mes chers collègues, avant de débiter cette audition, je tiens à rendre hommage aux deux militaires de l'armée de Terre, le sergent Bin Chen du 1^{er} régiment étranger du génie et le caporal-chef Axel Delplanque du 6^e régiment du génie, décédés accidentellement la semaine dernière lors d'un exercice de plongée de nuit dans la Maine, à Angers. Nous adressons nos condoléances à leurs familles, à leurs proches et à leurs frères d'armes.

Nous commençons aujourd'hui un nouveau cycle d'auditions consacré à « la guerre hybride et au continuum des conflictualités ». Notre bureau a décidé ce cycle pour plusieurs raisons. En premier lieu, la revue nationale stratégique (RNS) de 2025, si elle considère comme plausible une guerre de haute intensité dans le voisinage de l'Europe, a écarté la menace d'une guerre majeure conventionnelle sur notre territoire national hexagonal. Mais elle met en avant, en revanche, un risque d'action concomitant, une action déstabilisatrice de nature hybride, qui remettrait en cause notre sécurité intérieure.

Ensuite, de telles attaques constituent une réalité, que nous percevons aujourd'hui. Je pense aux drones qui survolent les différents aéroports, les camps militaires, les sites industriels, mais aussi les sabotages de câbles sous-marins, les cyberattaques contre les collectivités, les hôpitaux ou encore les campagnes ciblées de désinformation. Sur les réseaux sociaux, la désinformation s'accroît et ses origines peuvent émaner de certains de nos compétiteurs. Comme l'a exprimé M. Sébastien Lecornu, alors ministre des Armées, ce n'est plus la paix, ce n'est pas encore la guerre : c'est un état d'alerte permanent. L'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) prend en compte ces éléments, afin de pouvoir adapter notre système, notre société, notre défense à l'ensemble de ces menaces.

Pour introduire ce thème, nous avons le plaisir d'accueillir deux chercheurs, Mme Christine Dugoin-Clément, chercheuse associée à la Chaire « Risques » de l'IAE Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ainsi que M. Jean-François Pelliard, chercheur associé et directeur de l'observatoire Marine 2040 de la Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques (FMES).

Mme Christine Dugoin-Clément, chercheuse associée à la Chaire « Risques », IAE Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'influence et la désinformation ne constituent pas des phénomènes nouveaux. Les États, les groupes politiques, les organisations économiques ont toujours cherché à orienter les perceptions et les comportements. Dans mon propos introductif, je me concentrerai sur les mutations observées depuis une dizaine d'années, car elles ont profondément changé l'échelle, le rythme et la nature des opérations d'influence et de désinformation.

Les tentatives d'ingérence dans l'élection présidentielle américaine de 2016 ont constitué un moment de prise de conscience majeure pour de nombreuses démocraties occidentales. Les réseaux sociaux, à cette période, ont démontré une capacité à devenir des vecteurs massifs de manipulation informationnelle. Mais depuis cette date, il y a dix ans maintenant, le paysage a profondément évolué.

Les acteurs se sont multipliés, les méthodes se sont professionnalisées, les technologies ont considérablement abaissé le coût d'entrée. Surtout, les opérations

s'inscrivent désormais dans un contexte géopolitique marqué par une montée des tensions internationales, qu'il s'agisse de conflits ouverts ou d'actions menées en dessous du seuil de confrontation direct. Ici encore, l'influence constitue l'un des leviers particulièrement utilisés pour ce genre de confrontations. Ce n'est donc pas un hasard si les campagnes d'influence et de désinformation se multiplient aujourd'hui. Elles répondent à des objectifs géopolitiques, géoéconomiques ou idéologiques ; elles prospèrent également parce que l'environnement technologique le leur permet.

Je structurerai mon propos autour de trois idées principales : les effets des transformations technologiques, l'émergence d'un *continuum* d'acteurs qui a véritablement changé le paysage et qu'il faut prendre en compte ; et enfin l'évolution des finalités recherchées par ces opérations d'influence. En matière de transformation technologique, les nouvelles technologies, y compris les intelligences artificielles et particulièrement les IA génératives, ont profondément modifié les capacités des acteurs de l'influence. Elles permettent une montée d'échelle de ces opérations, un abaissement considérable des coûts par la démocratisation de ces outils, et une contraction du temps et des distances.

Produire des contenus manipulateurs est désormais extrêmement rapide, peu coûteux et accessible à des acteurs qui, hier encore, n'auraient pas disposé de ressources nécessaires. Il est aujourd'hui possible de réécrire automatiquement des articles, de générer des images crédibles, de produire des vidéos synthétiques, d'imiter des voix humaines avec un niveau de réalisme croissant, de plus en plus souvent indétectable à l'œil humain. Il est également possible de réaliser des cartes presque en temps réel, ce qui peut engendrer un impact en cas de conflits. Dès lors, la production industrielle de contenus informationnels n'est plus réservée à des structures étatiques ou à des organisations fortement financées. Cette démocratisation des technologies constitue un changement majeur.

Internet permet par ailleurs la diffusion quasi instantanée à l'échelle mondiale. Une opération lancée depuis l'étranger peut atteindre en quelques minutes des publics, partout, sur un territoire national, ici ou ailleurs. À titre d'exemple, si vous voulez créer des contenus avec rapidité, l'IA générative peut produire une réécriture tronquée d'un article ou créer un contenu *ex nihilo*, à partir d'un *prompt*, sans impliquer une intervention humaine.

Un autre changement notable se lit dans l'agilité acquise par les différents opérateurs d'influence. À titre d'exemple, je souhaite mentionner une opération connue sous l'appellation de « matriochka », documentée ces dernières années. Le procédé était relativement simple : il s'agissait d'usurper l'identité de chercheurs et d'experts qui disposaient d'une crédibilité et d'une légitimité assez fortes. La vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux, commençait par une prise de parole, apparemment authentique, puis était complétée par une voix off, des images et des contenus alignés sur le narratif russe, avant de revenir sur le visage usurpé de ce chercheur.

Cette action a été menée de manière simultanée sur deux plateformes, à l'époque, X et BlueSky, au moment où de nombreux utilisateurs de X opéraient une migration vers la plateforme BlueSky. Elle démontre que les opérateurs d'influence ne sont pas dépendants d'un espace numérique unique, ils suivent les migrations des publics, avec une extrême réactivité et une rapidité d'adaptation.

En outre, les plateformes ne doivent plus être pensées de manière isolée. Elles forment désormais un écosystème interconnecté. Or cette interconnexion des plateformes produit un autre effet : elle permet de déplacer progressivement les utilisateurs vers des espaces moins modérés, qui facilitent une monétisation des publications. De fait, l'influence peut même générer de l'argent.

L'intérêt opérationnel est triple, car les interconnexions permettent d'accroître non seulement la diffusion de discours plus radicaux sur ces plateformes moins modérées, la levée de fonds, et le recrutement « d'agents jetables ». Nous savons en effet que les plateformes permettent d'envoyer les internautes vers d'autres réseaux moins modérés. Or ces espaces facilitent la polarisation et peuvent même devenir des espaces d'incitation, de passage à l'acte, y compris de sabotage.

Je souhaite justement revenir sur ce phénomène des agents jetables, une illustration assez préoccupante, qui montre que l'influence ne se limite pas à la dimension numérique et qu'il faut aussi intégrer le monde tangible, le monde physique. Le principe des agents jetables est relativement simple : recruter, souvent pour des sommes modestes, des individus chargés de réaliser des actions assez simples dans le monde réel. Ces actions peuvent être mineures, comme photographier un site sensible, coller des affiches, provoquer des dégradations ou déclencher un incendie.

Elles peuvent également être beaucoup plus graves, dans certains cas, allant jusqu'à des dépôts d'explosifs rétribués par des sommes plus importantes. L'objectif ne concerne pas uniquement l'action elle-même ; il vise à produire un fait exploitable de manière informationnelle, c'est-à-dire donner une matérialité visible à un narratif qui est ou sera diffusé en ligne. Elles permettent à tout un chacun d'observer dans le monde tangible des faits qui confortent un narratif qui sera largement diffusé, le rendant par la même particulièrement crédible et réaliste.

La temporalité peut être « montante » ou « descendante ». L'action dans le monde réel peut faire l'objet d'une médiatisation ultérieure qui passera par des réseaux organisés, par exemple Pravda.network, largement documenté par Viginum. *A contrario*, l'action dans le monde réel pourrait être une illustration du narratif diffusé. Ainsi, lorsque l'un des contenus numériques trouve une traduction tangible dans le réel, la crédibilité augmente considérablement aux yeux du public, particulièrement de celui qui en aura été témoin. Nous entrons alors dans une logique où l'espace informationnel et le monde physique se renforcent mutuellement.

La mécanique des agents jetables touche aujourd'hui des publics particulièrement vulnérables : les mineurs. Des recrutements sont aujourd'hui observés via les messageries liées aux jeux vidéo et via les plateformes de trafic de stupéfiants et de médicaments contrefaits gérés par des groupes de criminels organisés, complices de l'action de recrutement, souvent menée par des services étatiques, ce qui signe par là même une forme de collaboration.

Deux mécanismes sont ainsi utilisés : l'incitation et la coercition. Dans certains cas, les jeunes sont attirés par la promesse d'un gain financier, d'un petit travail, ils peuvent estimer qu'ils accomplissent une tâche intégrant un aspect de mission, de « *gamification* », qui sera récompensé dans le même jeu. Dans d'autres cas, intervient un mécanisme de

coercition, fondé sur la menace et utilisant des informations personnelles que le jeune aura diffusées sans réellement s'en rendre compte, au fur et à mesure de ses échanges sur la plateforme.

Ces mécanismes ont été, de longue date, utilisés par le crime organisé pour leurs propres besoins, notamment pour l'organisation de points de deal. Mais ils offrent maintenant des passerelles, avec le recrutement d'agents jetables pour des finalités géopolitiques. Ici encore, au-delà de l'impact dans le monde réel et l'action elle-même, les opérations informationnelles pourront récupérer ensuite ces événements pour nourrir le narratif servant des objectifs géopolitiques. Ce phénomène est loin d'être anodin. En juin 2025, le SBU, le service de sécurité d'Ukraine, rapportait que parmi les 700 individus arrêtés au cours des dix-huit mois précédents pour des faits d'espionnage et de sabotage, environ un quart était des jeunes âgés de moins de 18 ans.

Nous devons donc sortir d'une vision cloisonnée des menaces, pour appréhender le phénomène comme un fonctionnement en écosystème, ce qui me conduit à parler du *continuum* d'acteurs, de plus en plus dense. Ainsi, les évolutions que je viens de citer s'accompagnent d'une diversification importante des acteurs impliqués. Les services étatiques demeurent centraux. Certains États disposent de structures dédiées aux opérations informationnelles, mais ils ne sont plus les seuls. Autour d'eux gravitent désormais des structures paraétatiques, des sociétés privées, des petites officines d'influence, des groupes criminels et cybercriminels qui peuvent être instrumentalisés, des intermédiaires opportunistes et une multitude d'acteurs individuels.

L'influence est devenue un marché. Certaines entreprises proposent aujourd'hui des prestations d'influence, comme d'autres vendraient un service de communication ou de cybersécurité. Cette privatisation ouvre également un espace à des structures plus petites, des microentreprises, des intervenants indépendants ou des groupes opportunistes. Pour certains acteurs, participer à une campagne de désinformation devient un moyen de financement, mais aussi d'acquérir des compétences, voire de construire une réputation, pouvant être mises à profit auprès d'autres acteurs plus importants.

Nous observons donc un véritable *continuum* d'acteurs, où les frontières deviennent de plus en plus poreuses. Or cette porosité produit un autre effet majeur : la circulation rapide des méthodes. Les techniques et méthodes se diffusent de plus en plus vite au sein de cet écosystème, par des contrats, par des accords, par imitation ou par simple observation. Nous assistons ainsi à une fertilisation croisée permanente des outils, des récits et des modes opératoires.

Par ailleurs, a été observée dans ce *continuum* une capacité très rapide de rebond sur tous les sujets, notamment grâce au pré-positionnement de cette diversité d'acteurs du *continuum* dans les réseaux. Une autre conséquence concerne l'apparition d'alliances contextuelles parfois surprenantes, entre des acteurs n'ayant sur le principe pas d'acointances évidentes, mais qui bénéficieront par rebond du trouble induit par l'opération initiale. Ces partenariats contextuels et volatils participent à complexifier la lecture des campagnes, mais aussi à pouvoir renforcer certaines autres, qui bénéficieront d'un soutien inattendu, si ce n'est inespéré, dans la diffusion.

Enfin, s'agissant de la finalité, nous sommes passés du faux au doute, puis du doute au désengagement total. Même si les mesures des effets et des actions restent encore délicates à réaliser, notamment pour les chercheurs, il est important de s'interroger sur l'évolution des finalités poursuivies. Dans une première phase, la désinformation poursuivait principalement un objectif consistant à « faire passer du faux pour du vrai ». On a notamment vu la diffusion de fausses informations pour tromper, pour manipuler, de manière assez classique. Une seconde phase, qui s'est ajoutée à la première, est apparue, dont l'idée ne consiste plus à convaincre, mais à désorienter. L'objectif est de casser la confiance dans les institutions, les médias, les individus, entre les groupes sociaux. Or, une société qui ne partage plus un socle commun de confiance devient mécaniquement plus vulnérable aux fragmentations et aux radicalisations.

Nous sommes aujourd'hui entrés dans une troisième phase, où le risque n'est plus seulement de croire de fausses informations, de ne pas avoir confiance, mais bien de ne plus croire en rien. Les progrès en intelligence artificielle générative, qui permettent de créer des « hypertrucages » de plus en plus réalistes et de moins en moins détectables à l'œil nu, accélèrent ce phénomène.

Dès lors, même des preuves visuelles ou sonores perdent progressivement leur valeur de référence. Il s'agit là d'un basculement profond. Dans un environnement devenu saturé par les incertitudes, certains acteurs ne cherchent plus à imposer une vérité, mais travailler sur une vision du monde simple, structurante. Lorsqu'un individu adhère à cette vision, la vérification factuelle perd progressivement de son efficacité, ce qui représente un enjeu démocratique pour les années à venir. Enfin, d'autres sujets mériteraient d'être traités, comme la gamification, l'usage des IA, notamment en essaim, l'usage des IA dites compagnon. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez creuser ces sujets.

M. le président Jean-Michel Jacques. Votre propos me rappelle les travaux de la « Red Team », qui évoquent ces « bulles » ou « citadelles » de vérité que nous allons devoir construire.

M. Jean-François Pelliard, chercheur associé et directeur de l'observatoire Marine 2040 de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques. L'Observatoire Marine 2040, confié à la Fondation méditerranéenne des études stratégiques aborde chaque année une thématique d'études au profit de la marine nationale. La thématique de l'année écoulée portait sur les outre-mer. C'est à ce titre que j'interviens aujourd'hui devant votre commission pour évoquer les enjeux de la guerre hybride sur ces territoires.

Je m'efforcerai ainsi de répondre à deux questions simples. Premièrement, pourquoi les outre-mer français sont-ils particulièrement exposés à la guerre hybride ? Ensuite, comment les protéger ? Quelles orientations prendre pour protéger ces territoires contre ces attaques ? En premier, le constat majeur est le suivant : le monde change ; on ne peut plus aborder les outre-mer comme on le faisait encore il y a quelques années.

Le monde se déseuropéanise, mais la France, grâce aux outre-mer, n'est pas seulement européenne. Ces outre-mer constituent aujourd'hui une chance pour la France ; leur caractère non-européen peut nous apporter une compréhension du monde, une capacité autonome d'influence, d'action et de développement économique. Ce sont des enjeux

stratégiques pour notre pays. À ce titre, la FMES, qui changera de nom au 1^{er} juin pour devenir la Fondation pour la maîtrise des enjeux stratégiques, s'y intéresse. La fondation nourrit une vision résolument optimiste pour ces territoires. Pour autant, nous sommes tout à fait conscients de leurs faiblesses actuelles.

Pourquoi les outre-mers sont-elles exposées à la guerre hybride ? La réponse tient en deux mots : la facilité et la volonté.

En premier lieu, les outre-mer sont vulnérables, et ces vulnérabilités sont nombreuses. Tout d'abord, ils sont fortement exposés à des événements naturels extrêmes d'origine tellurique ou météorologique, risques amplifiés par le dérèglement climatique. Ensuite, ils connaissent une plus grande fragilité sociale que la France continentale, liée à des difficultés économiques, à la difficulté d'accès à certains services essentiels et parfois à une désunion issue de visions divergentes au sein de la population concernant l'avenir du territoire au sein de la République. Presque tous les outre-mer sont insulaires et ont en commun une forte dépendance aux ressources extérieures. Ils sont largement tributaires de liaisons commerciales à longue distance, essentiellement maritimes, pour leurs approvisionnements. Enfin, ils sont sensibles à l'instabilité des régions du monde auxquelles ils appartiennent : trafic, violence et pauvreté sont importés des pays voisins.

Ces vulnérabilités constituent donc un terreau fertile pour certaines formes de guerres hybrides. Elles offrent de nombreuses opportunités d'attaques. Le simple constat des vulnérabilités fournit ainsi une occasion de mettre en cause les autorités françaises. Plus encore, les manifestations de ces vulnérabilités sont propices à plusieurs actions, car il est aisé de rajouter du chaos au chaos. La fracturation de la société, les tensions entre l'État et les outre-mer forment également d'excellentes prises. L'utilisation par l'Azerbaïdjan de mouvements indépendantistes en constitue un exemple patent, avec le rôle du Groupe d'initiative de Bakou.

Je tiens également à insister sur la question des dépendances logistiques. Il est tout à fait imaginable qu'un État s'en prenne spécifiquement au flux desservant des territoires d'outre-mer. En outre, même sans être ciblé, le niveau de dépendance des outre-mer les expose à des guerres hybrides éloignées qui ne les concernent absolument pas en première approche. À titre d'exemple, le contournement de l'Afrique, décidé par les armateurs de porte-conteneurs en raison de l'insécurité créée en mer Rouge par les Houthis, a perturbé l'approvisionnement en produits frais de la Réunion.

Mais les outre-mer peuvent également constituer de véritables cibles, pour eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils sont la France. D'une part, ils font l'objet de convoitises et de revendications de souveraineté de la part de plusieurs pays. D'autre part les outre-mer sont convoités pour leurs richesses naturelles, dont une large partie se trouve dans les espaces maritimes sous juridiction française. Ils le sont d'autant plus que ces richesses sont de plus en plus rares, de plus en plus nécessaires, et que la France ne les exploite pas elle-même.

Ainsi, l'exploitation illégale de ces richesses par des ressortissants d'un pays tiers peut constituer les prémices d'une attaque hybride visant à mobiliser des moyens et laissant le champ libre à une autre forme d'agression. Enfin, les outre-mer sont convoitées pour leurs positions : le potentiel qu'ils donnent à la France de comprendre, d'influencer et d'agir intéresse en premier lieu les grandes puissances. Ils représentent des postes d'observation sur

des routes maritimes importantes, des capteurs de signaux faibles sur l'évolution des rapports internationaux.

Les outre-mer sont également des points d'appui souverains, non soumis à des revirements d'alliances et ouverts sur l'océan, donc non tributaires de la liberté de navigation dans un des détroits. Qu'en est-il aujourd'hui de la base navale d'Abu Dhabi ? Que serait l'autonomie européenne d'accès à l'espace sans la Guyane française, proche de l'équateur ?

Au-delà, s'attaquer aux outre-mer est une manière de s'attaquer à la France sans le faire trop frontalement, car la présence souveraine française en dehors de l'Europe peut gêner, perturber des ambitions et des actions de puissances mondiales. À titre d'exemple, la Nouvelle Calédonie peut être perçue comme un verrou de l'extension de l'influence chinoise vers le sud du Pacifique. Le discours français, le droit de cité conféré par les outre-mer sur les trois principaux océans mondiaux peut déranger, car il propose une alternative à l'alignement derrière une des deux grandes puissances mondiales.

Pour de plus petits pays, la souveraineté française sur des territoires non européens interroge une mémoire encore récente de l'époque coloniale ; il s'agit pour eux d'une question de principe. Ces pays peuvent ainsi être enclins à soutenir des actions dirigées contre la présence française outre-mer.

En résumé, le lien entre la France et ses outre-mer constitue une cible particulièrement visée.

Enfin, venons-en à la facilité. Il est plus difficile de protéger matériellement les outre-mer que la métropole. Les forces de souveraineté y sont modestes ; la métropole d'où viendraient les renforts est éloignée, et un doute peut subsister sur la couverture des outre-mer par la dissuasion. Cet éloignement n'est pas simplement géographique, il est aussi culturel et intellectuel, offrant encore plus de prise aux actions hybrides.

Loin de l'Europe qui est elle-même ciblée, les outre-mer sont en première ligne. Comment les protéger ? La première orientation que je vous propose consiste à proposer moins de prises aux attaques, d'abord en prévenant les risques naturels. C'est le rôle de l'État et des collectivités, sans préjuger de l'efficacité de ce qui est déjà entrepris. Il s'agit notamment de mieux prévoir les événements soudains, dont nous savons qu'ils sont inéluctables sans être capables d'en préciser le moment. Je pense notamment au risque tellurique.

Il convient également de traiter très en amont d'autres phénomènes inéluctables, mais moins soudains, comme le risque de submersion ou l'érosion du littoral ; de disposer d'une organisation et de moyens permettant d'intervenir rapidement, à la bonne échelle, en cas d'événements majeurs. Faut-il déplacer le curseur entre les capacités d'intervention locale et les renforts différés venant de métropole ? Cela fait partie des questions à se poser.

Enfin, il est essentiel de restaurer la confiance entre d'une part l'État, et d'autre part les collectivités et les populations, que le traitement d'autres crises passées semble avoir érodé. Il est aisé pour un adversaire de jouer sur les désaccords, le manque de confiance alimente le complotisme ou les rumeurs, aisément suscités ou amplifiés par des acteurs malveillants. Une meilleure anticipation des attaques passe par la connaissance, le

renseignement et la construction de contre-discours. Je n'ai pas identifié de spécificité des outre-mer en la matière.

Il me semble plus intéressant d'insister sur une dernière orientation, laquelle consiste à être dissuasif, à partir de trois idées complémentaires. La première est issue de la notion de *continuum*. Dissuader consiste d'abord à réagir dès les plus bas niveaux d'attaque et à ne pas montrer de faiblesse. Elle suppose d'être capable d'identifier ces attaques et, partant, de surveiller tous les espaces. Je pense notamment aux zones économiques exclusives (ZEE), espaces où la capacité de la France à réagir aux intrusions ou à des agressions discrètes peut être testée. Toute absence de réaction serait alors un encouragement à aller plus loin. Je n'oublie pas non plus tous les autres espaces, y compris les champs immatériels.

Dans la continuité de cette première idée, il importe de disposer de moyens crédibles pour intervenir rapidement face à un niveau d'agression significatif. Alors que le contexte international se durcit, comment renforcer la capacité de réaction en outre-mer pour gérer une situation imprévue et en conserver la maîtrise jusqu'à l'arrivée de renforts métropolitains ?

Le dernier mode de dissuasion potentiellement efficace auprès des pays voisins consiste à susciter chez eux un intérêt pour la présence française, un intérêt plus fort à son maintien qu'à sa disparition. Alors que les outre-mer ont souvent du mal à s'intégrer dans leurs espaces régionaux, le développement de toute forme de coopération apparaît comme un bouclier contre certaines formes de guerres hybrides. Les coopérations relèvent généralement de la responsabilité de l'État, mais la FMES est convaincue que l'acceptation de la présence française, mais aussi le développement économique des outre-mer réduisant les vulnérabilités, passe par une coopération – notamment économique – pilotée par les territoires et permettant une plus grande intégration dans leur environnement régional.

Enfin, offrir une plus large autonomie aux outre-mer doit leur permettre de mieux se préserver de la guerre hybride. En effet, leur intégration régionale est aujourd'hui limitée, notamment à cause de l'application de lois et de réglementations d'essence européenne, qui ne prend pas en compte ou peu en compte les spécificités régionales.

Il convient de relativiser l'ancrage strictement européen des outre-mer afin de mieux les intégrer à leur environnement régional et de faciliter leur adaptation. La prise en compte de la singularité extra-européenne des outre-mer participe au renforcement de leur lien avec la Nation française. En contribuant à leur développement, elle permettra de tenir plus facilement la promesse de la réduction du décalage économique et social avec le continent. Enfin, en multipliant les liens avec les pays voisins – ce qui ne peut se faire sans un certain niveau d'autonomie –, l'intérêt de ces derniers à s'attaquer directement aux liens qui unissent les outre-mer à la France en sera considérablement amoindri.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie et cède la parole aux orateurs de groupe.

M. José Gonzales (RN). La guerre hybride prospère précisément là où nous avons longtemps refusé de porter le regard. Nous avons pensé la menace en termes de fronts, de forces, de seuils franchis. Or, cette conflictualité se déploie sous ces seuils, dans les marges de notre attention.

Si l'hybridité n'est pas une invention du XXI^e siècle, la surface d'exposition s'est considérablement développée. Jamais nos sociétés n'ont fait reposer autant de leur fonctionnement économique, numérique et financier sur des infrastructures aussi concentrées et aussi peu défendues. Cette réalité prend corps chez moi, dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille, qui est devenue silencieusement l'un des principaux nœuds, d'atterrage des câbles sous-marins en Méditerranée. Je rappelle ainsi que ces câbles assurent plus de 98 % des flux des données mondiales.

Parmi ces câbles figure le PEACE MED, connectant directement Marseille à l'Égypte et dont la fourniture a été assurée par une entreprise chinoise. Or les entreprises chinoises opérant ces infrastructures sont soumises à l'article 7 de la loi chinoise sur le renseignement national de 2017, qui les contraint légalement à collaborer aux activités de renseignement de l'État chinois. Cette extraterritorialité, comme toutes les autres, doit figurer au centre de notre attention. Cette logique d'influence par l'infrastructure se retrouve partout : au Pirée ou dans chaque port méditerranéen où les entreprises publiques chinoises sont légalement tenues de soutenir les forces armées chinoises, sur demande.

Ma question sera double. Comment répondre à cette mainmise d'acteurs étrangers, quels qu'ils soient, imposant leur logique d'extraterritorialité grâce à notre affaiblissement global ? S'agissant des territoires ultramarins, dont l'exposition est d'une autre nature, quels mécanismes de résilience vous paraissent-ils aujourd'hui prioritaires à court terme ?

M. Jean-François Pelliard. Concernant les territoires d'outre-mer, les câbles sous-marins présentent à la fois une sensibilité accrue et, dans certains cas, une exposition moindre que sur le continent. La question que vous soulevez touche à la fois à la protection de l'information, à l'accès à l'information et au bon fonctionnement technique de ces câbles, ainsi qu'aux risques d'atteinte à leur intégrité physique. À cet égard, les outre-mer apparaissent comme des territoires fragiles. La réponse principale réside dans le développement de la redondance, c'est-à-dire la multiplication des connexions. Certains territoires en disposent déjà, mais beaucoup nécessitent encore des raccordements supplémentaires.

Il faut aussi préciser que ces câbles relient souvent ces territoires à d'autres zones, notamment au continent américain pour l'espace atlantique, où des problématiques similaires peuvent se poser. S'agissant de la sensibilité des informations qui transitent par ces câbles, le principal risque ne réside pas nécessairement dans le câble lui-même, mais davantage dans les équipements de raccordement et les réseaux terrestres. À ce titre, les points d'atterrage constituent les zones les plus vulnérables.

Mme Christine Dugoin-Clément. Les sabotages de câbles sous-marins sont relativement fréquents. Certains visent surtout à démontrer une capacité d'action, tout en laissant subsister une incertitude sur leurs auteurs.

Mais la problématique ne se limite pas aux câbles eux-mêmes. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large autour des *backdoors*, c'est-à-dire des dispositifs qui permettent d'entrer dans des systèmes technologiques pour en exploiter les données. Ces questions ne concernent pas uniquement les infrastructures physiques, elles traversent l'ensemble des technologies.

Finalement, l'outil matériel n'est que la matérialisation d'une volonté de surveillance qui trouve sa source dans des logiques idéologiques et géopolitiques. Face à ce constat, il est d'abord nécessaire de développer une acculturation, fondée sur une meilleure connaissance et une capacité accrue à identifier ces enjeux, afin d'y répondre plus efficacement. Se pose également la question du soutien aux entreprises, qu'elles soient nationales ou européennes, pour leur permettre de se positionner sur ces enjeux de souveraineté technologique. Faut-il recréer des infrastructures lourdes, comme des dorsales, avec un coût considérable ? Ou faut-il privilégier des solutions comme le renforcement du chiffrement des données, pour garantir une meilleure protection face aux compétiteurs ?

Ces choix stratégiques impliquent des arbitrages, d'autant que les budgets ne sont pas extensibles. Il convient donc de bien définir les priorités et de déterminer si l'effort doit se concentrer d'abord sur la prévention plutôt que sur la gestion des conséquences.

M. Yannick Chenevard (EPR). Monsieur Pelliard, dans l'une vos parutions datant du début de février, vous expliquez que « *les outre-mer souffrent néanmoins d'une marginalisation dans les réflexions politiques ou stratégiques* ». À ce sujet, je souhaite évoquer à la fois la Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique sud, où les derniers événements auraient fait l'objet de tentatives hybrides d'infiltration, de manipulation ; mais également Mayotte, située dans le canal du Mozambique, zone de flux maritimes intenses, à proximité des Comores et des îles Éparses. Pouvez-vous évoquer plus en détail ces deux secteurs ?

M. Jean-François Pelliard. Il s'agit de deux cas très différents.

La Nouvelle-Calédonie se trouve confrontée à des difficultés internes qu'elle n'arrive pas à résoudre depuis de nombreuses années. Du côté de Mayotte, la situation est d'une autre nature : le territoire est soumis à une forte pression migratoire en provenance des Comores et de l'Afrique, tout en étant confronté à des revendications de souveraineté dans un environnement régional où plusieurs îles font l'objet de contestations par des États voisins.

La Nouvelle-Calédonie peut être perçue comme un point de blocage dans l'expansion de l'influence chinoise vers le sud du Pacifique. À ce titre, la Chine a intérêt à soutenir le mouvement kanak pour éloigner la France de la zone. Toutefois, l'intérêt économique direct de la Chine pour ce territoire a sans doute diminué, notamment depuis ses investissements massifs en Indonésie dans le secteur du nickel. Cela ne signifie pas l'absence d'intérêt stratégique. En effet, en soutenant les micro-États du Pacifique, la France, en coopération avec des partenaires comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, contribue à contrebalancer cette influence. Dans cette zone, elle exerce un rôle de contre-influence, qui me semble assumé.

Du côté de Mayotte, la situation appelle à davantage d'attention. La présence chinoise est déjà perceptible dans la région, notamment à Madagascar, mais l'enjeu le plus préoccupant pourrait résider dans des scénarios indirects, comme l'approche de flottes de pêche importantes, de plusieurs centaines de chalutiers, dans des zones économiques exclusives contestées, notamment par Madagascar. Une telle situation poserait des difficultés majeures en matière de réaction, sauf à entrer dans une logique d'escalade. C'est pourquoi le traitement du problème devrait demeurer dans le cadre diplomatique, à mon sens.

Enfin, la Russie constitue également un facteur d'inquiétudes, dans la mesure où elle démontre une capacité à exploiter des situations instables. À ce titre, la situation

compliquée de Mayotte pourrait donner prise à des manœuvres. Son influence croissante en Afrique est incontournable et elle est de plus en plus présente à Madagascar.

Mme Christine Dugoin-Clément. Je souhaite apporter quelques éléments complémentaires, notamment sur la présence russe sur la zone, qui est ancienne. Vous vous souvenez sans doute de la société militaire privée connue sous le nom de Wagner, devenue aujourd'hui Africa Corps, qui avait mené notamment des raids au Mozambique, dont les résultats étaient pour le moins chaotiques, démontrant que les performances annoncées ne correspondaient pas toujours à la réalité.

Cette présence s'est accompagnée d'une forte activité médiatique coordonnée par Evgueni Prigojine, à travers des productions destinées à valoriser ces opérations. Elle s'est progressivement étendue, notamment à Madagascar, où des structures liées à cette galaxie Prigojine ont été implantées, servant de plateforme de diffusion de narratifs, en particulier dans une tonalité panafricaniste. Cette stratégie russe repose sur une logique de déstabilisation, par la multiplication des crises et des tensions, afin de réduire la capacité d'anticipation des acteurs locaux.

Dans ce contexte, il est également intéressant de noter que, malgré les discours d'alliance, des tensions apparaissent entre la Russie et la Chine, notamment sur le continent africain. Les sociétés militaires privées russes cherchent à capter des ressources à forte valeur ajoutée, telles que le pétrole, le bois précieux ou les minerais comme l'or, tandis que des acteurs chinois développent, de leur côté, des sociétés de sécurité civile.

Cette concurrence économique et stratégique génère des frictions, auxquelles s'ajoutent d'autres acteurs internationaux, qui interviennent parfois à bas bruit. L'enhardissement chinois peut être considéré avec suspicion par les autorités russes, qui peuvent craindre des tentatives chinoises de déploiement en Asie centrale, zone considérée par la Russie comme une forme d'arrière-cours.

En résumé, la présence russe sur le continent se caractérise par une approche particulièrement opportuniste, reposant sur l'intervention d'acteurs multiples, à la fois réactifs et agiles. Par ailleurs, les nouvelles technologies contribuent à réduire considérablement les délais d'action.

M. le président Jean-Michel Jacques. Vous venez d'évoquer d'autres acteurs qui viennent à bas bruit, mais vous ne les avez pas cités. À qui pensez-vous ?

Mme Christine Dugoin-Clément. Je pense notamment à la Turquie.

M. Arnaud Saint-Martin (LFI-NFP). La notion à la mode de « guerre hybride » s'est imposée dans la prose des *think tanks* et des commentateurs des conflits contemporains, par la force d'une évidence sémantique modérément questionnée. En lieu et place du triptyque « paix-crise-guerre », la revue nationale stratégique privilégie une approche articulée autour des notions de compétition, de contestation et d'affrontement.

Nous ne sommes pourtant pas certains que le glissement soit si significatif ; à tout le moins, conviendra-t-il de l'étayer et d'en jauger les conséquences pratiques. En effet, assumer l'hypothèse d'une guerre hybride ne fait-il pas courir le risque de verser dans l'illusion d'une conflictualité permanente, latente et larvée, en conditionnant notamment les

possibilités de paix à la seule capacité à contre-influencer, alors même que ces stratégies ont toujours existé ? Les opérations d'influence, de propagande, d'espionnage, les ingérences diverses et variées, les barbouzeries clandestines, les manipulations de l'information, les concurrences entre nations, ne sont pas apparues avec la Russie de Poutine, pas plus qu'avec la guerre en Ukraine.

Les puissances dites occidentales, les démocraties qui avaient parié sur la fin de l'histoire ont, elles aussi, mené des stratégies d'influence offensive massive, en particulier dans leurs anciennes régions d'emprise coloniale, à l'exemple de la France. Des déstabilisations brutales à distance du Chili d'Allende, aux mensonges sur les armes de destruction massive en Irak, le financement d'organisations politiques ou syndicales à l'étranger ou encore, plus récemment, l'ensemble des actions de Donald Trump et ces menaces sur Cuba, la « coupe hybride » est pleine.

Dès lors, comment éviter que l'usage de la notion de guerre hybride ne soit réservé que pour désigner les États paria hors puissance occidentale et opposer une partie du monde à l'autre de façon manichéenne, alors que l'ensemble des États utilisent ces procédés depuis des décennies ? L'augmentation de la puissance et de l'inventivité technologique, notamment numérique, a donné corps et une forme de nouveauté à cette panoplie de méthodes qui constituent une aubaine marchande pour les mercenaires et marchands d'influence dopés à l'IA.

Enfin, les stratégies d'influence étrangères et les attaques dites hybrides touchent les nouvelles frontières de l'humanité que sont le cyber, l'espace et les fonds marins. Aujourd'hui, nous avons l'impression que la résilience est la seule réponse offerte face à ces attaques. Madame Dugoin-Clément, vous avez mis en évidence une guerre cognitive russe en Ukraine. Pourriez-vous expliciter cette notion ? L'incluez-vous dans les stratégies hybrides possibles ?

Mme Christine Dugoin-Clément. Il faut nuancer l'idée selon laquelle la notion de guerre hybride n'aurait été que modérément questionnée. Dès 2016, de nombreuses publications, notamment au sein de l'Otan et de travaux académiques, ont mis en débat cette terminologie. Cette notion, comme beaucoup d'autres, a été extrêmement pratique pour transmettre un message et s'est imposée largement, parfois davantage par le discours extérieur que par le consensus scientifique. Je me souviens moi-même de discussions particulièrement vives à ce sujet dans plusieurs enceintes internationales, dont Chatham House.

Ensuite, les puissances adoptent des comportements de plus en plus désinhibés, tant dans leurs actions que dans leurs discours. La frontière entre les actions revendiquées publiquement et celles conduites de manière clandestine tend à devenir de plus en plus floue. On observe ainsi une confusion entre des opérations revendiquées et d'autres menées de manière dissimulée, y compris dans des logiques de conflictualité ouverte. Il s'agit d'actions qui, autrefois, relevaient d'un contexte de guerre, mais qui sont désormais déployées en temps de paix. Elles incluent des opérations de sabotage, mais aussi des actions visant directement des individus sur des territoires étrangers, ce qui traduit une évolution significative dans la nature des confrontations. Cette dynamique s'inscrit dans une approche globale, que je qualifierais moins de guerre hybride que de phénomène plus large et plus structuré.

En effet, ces stratégies s'articulent à plusieurs niveaux. Le premier niveau peut être politique, qui peut émaner d'acteurs étatiques ou non étatiques, et se fonder sur des intentions clairement définies. Ensuite, il s'agit d'un niveau opérationnel, mobilisant des outils numériques, des réseaux sociaux, voire des dispositifs matériels pour produire des effets concrets, parfois jusqu'à créer de toutes pièces des situations dans le monde réel. Enfin, un niveau cognitif vise directement les perceptions, les représentations et, au-delà, la façon même dont les individus appréhendent leur environnement.

Mme Anna Pic (SOC). Ma question s'adresse plus particulièrement à M. Pelliard. La dernière revue nationale stratégique est construite autour d'un scénario central, celui d'une guerre de haute intensité aux portes de l'Europe, couplée à des actions déstabilisatrices concomitantes, de nature hybride, sur la sécurité intérieure de la France Cette forme de confrontation, qui s'inscrit sous le seuil de la guerre, n'est pas nouvelle, mais elle se distingue aujourd'hui par un degré accru de professionnalisation. En atteste notamment la forte hausse de ces attaques — +85 % en cinq ans selon le ministère de l'Intérieur — une tendance appelée à se poursuivre.

S'agissant particulièrement des outre-mer, les vulnérabilités relèvent de plusieurs catégories que vous avez rappelées et sont désormais connues. L'instrumentalisation informationnelle des tensions politiques et sociales, la vulnérabilité liée à la dépendance des outre-mer aux câbles sous-marins, des tests sur les capacités d'affirmation de la souveraineté française par l'intermédiaire d'incursions de flottes de pêche étrangères dans notre ZEE, ainsi que les convoitises sur les ressources des fonds marins, dans un contexte mondial de concurrence pour les ressources critiques. Paradoxalement, nos capacités de surveillance et de défense sont notoirement sous-dimensionnées au regard de la menace.

À ce sujet, votre fondation est sans appel : la frontière floue entre menace géopolitique et activité illégale ouvre la porte à certaines actions hybrides qui, combinées à des actions plus classiques, pourraient conduire à une saturation des forces disponibles pour y faire face. En résumé, aujourd'hui, nos capacités militaires – aussi compétentes soient-elles – pourraient être rapidement dépassées.

L'enjeu consiste également à combiner une action diplomatique, dans un contexte de montée en puissance des armements antinavires et de prolifération des drones navals, un domaine où la France est encore en retrait. Lors de l'examen du projet de loi d'actualisation de la LPM en commission de la défense, la ministre des armées a indiqué qu'une note industrielle sur les drones navals était en cours d'élaboration.

D'après vous, la dronisation constitue-t-elle une solution pour améliorer ce levier de surveillance et de réaction pour la protection des territoires ultramarins ?

M. Jean-François Pelliard. L'amélioration de la couverture et de la permanence de la surveillance de nos espaces maritimes passe nécessairement par une diversification des moyens. Il n'est pas envisageable de garantir une surveillance complète et permanente avec les seuls moyens classiques, dont le coût serait extrêmement élevé, d'autant que les forces métropolitaines doivent elles aussi être renforcées.

Cette diversification repose notamment sur l'utilisation de drones, en particulier aériens, qui apparaissent plus adaptés que les drones navals pour la surveillance du milieu maritime. Elle peut passer également par des systèmes de radars de surveillance, notamment

des radars installés à terre, voire des radars HF pouvant couvrir jusqu'à 200 miles nautiques, correspondant à la limite de la zone économique exclusive. Des capteurs pourraient également être embarqués sur des ballons déployés de manière quasi permanente, notamment sur les îles Éparses, et mis en œuvre par le petit détachement de légionnaires déployé.

Toutefois, cette diversification ne saurait être uniforme, puisque chaque territoire présente des spécificités. Aux Antilles, les dispositifs sont déjà relativement avancés, notamment avec le recours aux drones aériens pour lutter contre les trafics de drogue. En Polynésie, dont l'étendue est considérable, ces moyens ne suffisent pas, et des outils plus performants doivent être envisagés, notamment dans le cadre de programmes en cours. Le programme Avsimar améliorera considérablement les capacités, les performances des moyens de surveillance. On peut envisager également l'utilisation de drones MALE (moyenne altitude et longue endurance) de surveillance. Cependant, la surveillance ne suffit pas en elle-même. Elle doit s'accompagner de capacités d'intervention.

Enfin, la surveillance des fonds marins demeure un enjeu complexe. La question de la protection des câbles sous-marins exige avant tout une capacité d'anticipation et de renseignement. Le déploiement de moyens spécifiques ne peut être envisagé qu'en fonction du niveau de risque identifié, ce qui renvoie directement aux capacités d'évaluation stratégique.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Madame Dugoin-Clément, vous avez évoqué les différents visages de la guerre hybride. L'un de ceux qui me semblent particulièrement inquiétants est celui des *deepfakes* manipulés par IA. Menez-vous une réflexion sur la mise en place d'un outil ou d'un organisme chargé de certifier ou d'analyser les manipulations de l'information, afin de garantir un certain niveau de crédibilité ?

S'agissant des outre-mer, je partage les préoccupations mentionnées concernant le canal du Mozambique, Madagascar, les îles Éparses. Nous avons choisi, pour des considérations budgétaires, d'abandonner une partie de nos capacités de projection à travers les bâtiments de transport léger (Batal), qui permettaient pourtant d'intervenir rapidement. Dans le cadre du futur Livre blanc et de la future LPM, il sera nécessaire de réfléchir à cette capacité de projection, d'une manière plus approfondie.

Enfin, la flottille de pêche chinoise est considérée comme une quasi quatrième flotte. Comment prévenir un éventuel face-à-face, qui serait par nature délicat ?

M. Jean-François Pelliard. Ce type de capacité de projection serait certainement fort utile, mais il faut respecter les choix budgétaires qui ont été opérés. Il existe sans doute d'autres options ; la question est toutefois de déterminer s'il convient de renforcer la capacité de projection.

Je reprends à titre d'illustration un scénario dans la zone des îles Éparses. Si l'on imagine une situation où des forces adverses détourneraient les moyens disponibles vers un autre point, comme les Terres australes françaises, cela pourrait exposer ces territoires à une prise de contrôle rapide. Dans ce cas, se pose immédiatement la question : comment reprendre possession de ces espaces ? Ce n'est pas nécessairement une question de moyens lourds, mais de capacité d'intervention rapide et efficace.

Dans cette perspective, il est possible d'envisager des solutions alternatives. Par exemple, les bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM), ou d'autres types de navires pouvant être mobilisés rapidement, pourraient constituer une piste. On pourrait également imaginer des *supply ships* rapidement et facilement mobilisables, et dont la rentabilité économique serait assurée par d'autres activités de nature civile.

S'agissant des flottilles de pêche, l'intervention reste délicate pour ne pas provoquer d'escalade. La réponse repose alors essentiellement sur la dissuasion, qu'elle soit militaire ou diplomatique. Si le risque devait réellement survenir, il serait difficile d'échapper à une telle escalade.

Mme Christine Dugoin-Clément. En matière de *deepfakes*, une course continue s'est engagée entre les technologies de création et celles destinées à les détecter. Par ailleurs, un autre phénomène mérite d'être souligné. Certaines entreprises, comme OpenAI, travaillent à la mise en place de systèmes d'authentification des images permettant de remonter à leur origine. Cela signifie qu'une société privée, capable de produire ces contenus, pourrait également en attester l'authenticité, sous une logique de monétisation. On assiste donc à un glissement significatif, où la certification de la vérité pourrait être partiellement transférée à des acteurs privés.

Mais la question ne se limite pas à la technique. Elle touche également aux mécanismes de perception et de croyance. De nombreuses études montrent que s'installe progressivement une érosion de la confiance dans les contenus, ouvrant la voie à une forme de défiance généralisée. Parallèlement, des travaux existent pour développer des méthodes de détection, comme le tatouage numérique des contenus, mais celles-ci peuvent être contournées dès lors que l'on s'affranchit des règles éthiques.

Des stratégies d'influence indirectes sont également mises en œuvre. Ainsi, avant l'invasion massive de l'Ukraine, de nombreuses petites vidéos ont été diffusées, notamment sur TikTok. De tonalité ludique et burlesque, ces vidéos présentaient des hommes russes extrêmement forts physiquement. Elles permettaient ainsi d'établir un premier ancrage, qui a pu être ensuite exploité de diverses manières. Je pense notamment à un discours du président Poutine dans lequel il disait : « Voulez-vous vraiment affronter la puissante Russie ? »

À cela s'ajoute le développement des IA compagnons, des agents conversationnels personnalisés, avec lesquels les utilisateurs interagissent directement. Cette personnalisation renforce la confiance dans l'outil et réduit la distance critique. Elle peut avoir des conséquences sérieuses, notamment dans un contexte sensible. Certains États envisagent même de les utiliser comme vecteurs de diffusion de valeurs patriotiques.

Enfin, les essaims d'IA constituent un autre enjeu majeur. En simulant des comportements humains sur les réseaux sociaux, ils peuvent créer un « faux » consensus. Les IA seront de plus en plus perfectionnées, au point de contrefaire un comportement humain. Ce phénomène repose sur des mécanismes bien connus de pression sociale, qui influencent les opinions individuelles.

Ainsi, au-delà de la seule dimension technique, la question essentielle est celle de la capacité des populations à se réapproprier l'information et le temps.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Les pays qui ont laissé entendre qu'ils créeraient des IA compagnons se situent-ils uniquement de l'autre côté du Rideau de fer ? D'autres pays se sont-ils exprimés ?

Mme Christine Dugoin-Clément. Je pense notamment à la Social Design Agency (SDA), une entreprise clef du dispositif d'ingérence informationnelle mis en place par la Russie. En lien avec d'autres structures, elle a pour finalité de produire des contenus en ligne pour promouvoir les valeurs de l'État et le patriotisme.

Mme Josy Poueyto (Dem). Le champ de bataille n'est plus celui du passé ; il est devenu multiforme. Cette extension du théâtre des opérations à tous les domaines qui structurent nos sociétés souligne que la frontière entre le civil et le militaire est devenue insignifiante. Les colonels chinois auteurs de *La guerre hors limites* l'écrivaient d'ailleurs dès 1999 : le champ de bataille se trouve désormais partout, jusque dans la conscience de chaque individu. Ces manœuvres contemporaines se déploient d'autant plus facilement que les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle confortent leur position.

Dans ces conditions, quelles parades faudrait-il mettre en œuvre ? L'éducation est certainement le levier le plus efficace pour armer nos concitoyens face aux stratégies d'influence et d'autres fausses nouvelles. Mais ce processus est long. Sera-t-il possible un jour de bloquer de fausses informations avant qu'elles ne se répandent massivement ?

Par ailleurs, le caractère interministériel d'une réponse à la guerre hors limite est-il suffisamment pris en compte, dans notre pays ? Existente-t-ils encore des cloisonnements, notamment territoriaux, entre Paris – où se pensent les stratégies – et les territoires ?

Mme Christine Dugoin-Clément. Vous avez évoqué la Chine, qui constitue un cas particulièrement intéressant. Elle a mené tout un travail dans le temps qui s'inspire de la stratégie des « Trois Guerres ». Tous les systèmes d'information, qu'il s'agisse de systèmes d'information militaire, de systèmes d'information civile ou d'approche informationnelle, sont intégrés dans une logique de conflictualité globale. On observe également un développement d'outils qui touchent à des domaines comme la biologie, voire la neurobiologie et la physiologie, dans une perspective d'imitation ou d'augmentation des capacités cognitives. Là encore, il faut distinguer les annonces publiques et les développements réellement poursuivis, mais la cognition est clairement considérée comme un champ d'affrontement.

S'agissant des réponses à apporter, il est évident qu'elles ne peuvent reposer sur un seul levier. Une réponse purement législative ou coercitive est insuffisante, même si elle demeure nécessaire. Il faut également passer par une régulation adaptée, notamment vis-à-vis des plateformes, tout en tenant compte de leurs intérêts propres. Mais au-delà de ce cadre, la question de l'éducation est absolument centrale. Elle suppose un effort de réappropriation du temps, dans un contexte marqué par une économie de l'attention où les formats courts dominent largement les contenus approfondis.

Nous sommes confrontés à des phénomènes de division, de fracturation et de polarisation, qui favorisent la formation de groupes restreints souvent animés par des ressentiments ou des émotions fortes. Ces dynamiques peuvent ensuite être agrégées, ce qui pose la question fondamentale de la cohésion sociale. Il convient de s'interroger sur les fondements qui permettent encore de faire société et de maintenir un lien collectif dans un

environnement marqué par une accentuation des clivages. Dans cette perspective, la notion de « bouclier cognitif » devient centrale. Elle repose sur la capacité à privilégier le dialogue, à maintenir des espaces d'échange et à renforcer les liens intergénérationnels. Cette réflexion doit inclure l'ensemble des populations, sans stigmatisation, en reconnaissant la diversité des vulnérabilités face aux enjeux informationnels.

Enfin, le rôle de la recherche est déterminant. Il est indispensable de promouvoir une approche transdisciplinaire, dépassant les cloisonnements traditionnels entre informatique, psychologie ou management. Cela implique également de développer des formes de collaboration entre chercheurs et acteurs institutionnels, afin de mieux anticiper les évolutions et d'élaborer des réponses adaptées.

Cette dynamique suppose enfin une capacité d'adaptation, de réactivité et un dialogue constant entre les différents acteurs. C'est à cette condition seulement que nous serons en mesure de renforcer durablement notre résilience face à des formes de conflictualité toujours plus complexes.

Mme Lise Magnier (HOR). Monsieur Pelliard, pouvez-vous aborder le sujet de la Guyane, des enjeux et risques qui y sont attachés ? Madame Dugoin-Clément, il est beaucoup question de cette guerre cognitive, de la tentation de manipulation et d'influence étrangère. Quelles relations nos États doivent-ils entretenir avec les Gafam ? Quelle est leur capacité de résistance face à la « techno-politique » ? Nous observons les tentatives d'Elon Musk qui, bien qu'étant avant tout un acteur économique, cherche à exercer une réelle influence politique, lui qui s'impose sans doute comme l'un des principaux influenceurs à l'échelle mondiale. Quels seraient les outils dont nos États devraient se doter pour résister à ces acteurs « techno-politiques » ?

M. Jean-François Pelliard. Sur la Guyane, il convient d'identifier deux phénomènes distincts. Le premier concerne les difficultés structurelles auxquelles ce territoire est confronté, comme l'immigration illégale en provenance des pays voisins ou d'Haïti, les problématiques liées aux trafics, notamment de drogue, même si ces derniers n'ont pas atteint le niveau observé aux Antilles, ainsi que les enjeux de pêche illégale, impliquant des acteurs parfois très violents. Je n'associe pas ces éléments à la guerre hybride, ils relèvent avant tout des contraintes de l'environnement régional, même s'ils peuvent constituer des vulnérabilités exploitables par des acteurs extérieurs.

En revanche, une autre interrogation peut émerger concernant les équilibres géopolitiques, notamment dans la relation entre la Guyane et les États-Unis. Inscrite dans l'hémisphère occidental de M. Trump, la Guyane est un territoire stratégique pour la France, en particulier en raison de la présence de sites sensibles comme la base spatiale de Kourou. Sans céder à des hypothèses excessives, il convient de rester attentif à l'évolution des rapports internationaux.

À ce stade, la France demeure engagée dans une logique de coopération régionale, notamment dans la lutte contre les trafics, ce qui contribue à renforcer son image de pays stabilisateur dans la zone. Toutefois, cette situation pourrait évoluer, ce qui impose de maintenir une vigilance constante. De fait, la Guyane est sans doute le territoire outre-mer le plus stratégique pour la France. Il convient de ne pas afficher des ambitions trop visibles dans

cette zone, afin de ne pas éveiller les préoccupations de nos partenaires nord-américains, soucieux de préserver leur aire d'influence.

Enfin, au-delà de son importance pour l'accès à l'espace, la Guyane présente un potentiel de développement important, notamment à travers des coopérations économiques renforcées avec ses voisins, en particulier le Brésil.

Mme Christine Dugoin-Clément. La relation avec les plateformes numériques représente un enjeu majeur, puisqu'il s'agit de structures dont le chiffre d'affaires peut être supérieur au PIB de certains États et dont l'intérêt n'est pas forcément motivé par un idéal humaniste. Il s'agit de structures commerciales, dont la finalité première concerne la rémunération de leurs actionnaires. Ce n'est pas un hasard si l'échelle européenne confère un poids accru, tant sur le plan démographique qu'économique : il s'agit là de l'expression d'un rapport de force élémentaire.

Ensuite, un autre levier consiste à tenter de mobiliser la société civile. Certaines grandes plateformes ont parfois infléchi leur position sous la pression. Cependant, l'approche se heurte à la logique même des plateformes, dont les algorithmes sont optimisés pour maximiser l'attention et l'engagement des utilisateurs, lesquels sont directement convertis en valeur économique.

La question des alternatives se pose, mais elle demeure particulièrement complexe. La création ex nihilo d'une solution crédible constitue un défi majeur. Une autre voie consiste à recourir à des mesures d'interdiction, notamment à destination des publics les plus jeunes ; toutefois, leur efficacité suppose d'anticiper des mécanismes de contournement à la fois nombreux et aisément accessibles.

D'autres solutions peuvent être envisagées, notamment des outils de détection ou de suivi à intégrer directement dans les interfaces. Je pense par exemple à des indicateurs alertant l'utilisateur lorsqu'il est exposé à une proportion élevée de contenus à forte charge émotionnelle. Un tel dispositif inciterait l'utilisateur à une prise de recul.

La question n'est pas d'infantiliser les individus, ni de décider à leur place. Chacun reste libre de ses opinions. L'enjeu est de s'assurer qu'elles demeurent réellement personnelles.

Il existe déjà des formes de collaboration avec les plateformes, mais elles restent parfois approximatives. Ces acteurs maîtrisent aussi leurs propres stratégies, notamment en matière d'algorithmes, qu'ils sont capables de faire évoluer rapidement. Dans ce contexte où il n'existe pas d'alternatives européennes, nous sommes contraints de nous adapter, en étant conscients du rapport de force. Il devient indispensable de renforcer les capacités d'analyse des algorithmes, de développer des compétences techniques et de favoriser des collaborations étroites entre techniciens, décideurs et acteurs publics, parfois au niveau supra étatique.

M. le président Jean-Michel Jacques. Les réseaux sociaux ne sont pas les seuls vecteurs de cette charge émotionnelle ; certaines chaînes de télévision, notamment les chaînes d'information en continu diffusent également ce type de contenus.

Mme Christine Dugoin-Clément. Je suis loin de pouvoir vous fournir une solution, mais nous observons une mutation profonde dans le monde de l'information, avec

l'irruption des réseaux sociaux. On assiste donc à une horizontalisation du niveau de la parole, où la parole d'un expert peut être mise sur le même plan que celle de n'importe quel individu.

Dans ce contexte, les rédactions traditionnelles se retrouvent contraintes de s'adapter, parfois dans l'urgence, pour ne pas être dépassées. Or, le travail journalistique, en particulier l'investigation, nécessite du temps, des moyens, des financements. Il existe ainsi une tension entre l'exigence de qualité de l'information et la pression à produire rapidement et à capter l'attention. Cette dynamique alimente une course à la visibilité, parfois au détriment de la profondeur analytique. Se pose dès lors la question des moyens de rééquilibrer cet environnement.

M. Bernard Chaix (UDR). L'ordre géopolitique est particulièrement instable, marqué par l'embrasement du Moyen-Orient et le retour de la haute intensité dans l'est de l'Europe. Sans être directement impliqué dans ce désordre mondial, notre pays n'est pas épargné. Après l'Ukraine, la France est le deuxième pays européen le plus visé par des ingérences étrangères.

Les ingérences russes ont souvent été évoquées. Elles sont nombreuses, documentées et indéniables, qu'il s'agisse de manipulations de l'opinion à travers les étoiles de David taguées, mais aussi des campagnes numériques sur différents réseaux. Cependant, d'autres ingérences sont moins traitées dans l'espace politico-médiatique. Je pense évidemment à nos outre-mer.

Une véritable guérilla informationnelle y est menée contre la République, dans laquelle l'Azerbaïdjan apparaît fréquemment comme un acteur impliqué. En Nouvelle-Calédonie, aux Antilles et jusqu'en Corse, ce pays apporte un soutien à certains mouvements indépendantistes. Le service Viginum a notamment mis en évidence la stratégie numérique déployée par l'Azerbaïdjan, qui a appelé au boycott des Jeux olympiques et encouragé des mouvements de contestation dans les territoires ultramarins.

S'il a réussi à toujours nier ces ingérences, le Groupe d'initiative de Bakou, officine de propagande de l'Azerbaïdjan, bénéficie d'une tribune institutionnelle à l'ONU. La semaine dernière encore, le groupe a publié un communiqué critiquant l'élargissement du corps électoral lequel nuirait « au processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie ». Or, la stratégie nationale de lutte contre les manipulations de l'information, récemment publiée par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), ne mentionne pas directement le groupe d'initiative Bakou et ses formes presque institutionnelles d'ingérence.

Quels sont les leviers, diplomatiques ou autres, dont bénéficie la France, membre permanent du Conseil de sécurité, pour lutter contre ces ingérences qui bénéficient d'un écho au sein même des institutions internationales ?

M. Jean-François Pelliard. Si la France est membre permanent du Conseil de sécurité, elle évolue néanmoins dans un système où, au sein de l'Assemblée générale, la voix de chaque État compte de manière égale, qu'il s'agisse d'un grand ou d'un petit pays.

Un exemple concret l'illustre : la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes, « à décoloniser ». Cette démarche, initiée localement par Oscar Temaru, n'aurait pas abouti sans le soutien d'un grand nombre de petits pays, en particulier dans le Pacifique. Cela montre que la capacité d'influence de la France, y compris

en tant que membre du Conseil de sécurité, trouve ses limites face à une coalition d'États partageant une même position.

Cette situation est d'autant plus sensible que nombre de ces États ont accédé récemment à l'indépendance et se montrent attentifs aux revendications portées par les territoires d'outre-mer, essentiellement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie. La France peut ainsi se retrouver en situation de relative faiblesse, notamment lorsqu'elle ne dispose pas d'alliés solides sur ces questions au sein du Conseil de sécurité. Par ailleurs, les influences étrangères, notamment russes et chinoises, sont présentes auprès de ces États et peuvent renforcer certaines aspirations. Dans ce contexte, les marges de manœuvre diplomatiques de la France apparaissent contraintes.

S'agissant du cas particulier de l'Azerbaïdjan, les effets de cette guerre d'influence apparaissent davantage irritants que véritablement préjudiciables. Ils relèvent davantage d'une logique de représailles liées aux positions françaises de soutien à l'Arménie que d'une volonté plus globale de nuire à la France.

Mme Christine Dugoin-Clément. Le cas de l'Azerbaïdjan est particulièrement intéressant, dans la mesure où il illustre précisément la volatilité des acteurs dans les dynamiques actuelles. L'Azerbaïdjan a adopté une posture réactive face à la situation en Arménie, en procédant à un alignement temporaire de ses intérêts avec ceux de la Russie. Puis, très rapidement, les relations entre les deux pays se sont dégradées pour des raisons de politique interne, notamment à la suite de la destruction d'un avion, dont la responsabilité a été contestée.

S'est alors ouverte alors une forme de conflictualité larvée, marquée par des arrestations croisées de ressortissants, des accusations multiples, y compris à l'encontre de cadres de Russia Today (RT) en Arménie. L'Azerbaïdjan a dénoncé des ingérences, ce qui n'est pas dénué d'ironie dans le contexte. Finalement, un retour relatif à l'apaisement est intervenu, après une reconnaissance partielle de l'implication russe dans l'incident. Ces évolutions montrent bien la rapidité des basculements et l'instabilité des relations entre certains pays.

Au-delà de cet exemple, la question du « double standard » apparaît centrale dans les discours de contestation. Certains États ou groupes, s'appuyant sur leur histoire, des traumatismes ou un sentiment d'injustice, mobilisent ces éléments pour remettre en cause l'ordre établi. Des puissances comme la Russie se présentent alors comme des alternatives, en exploitant ces ressentis, quitte à contester le cadre du droit international.

Cette dynamique ne se limite pas à un espace géographique. Elle s'inscrit dans une logique globale, notamment dans les enceintes internationales et a pu être observée au début de la guerre en Ukraine. Des campagnes d'influence ciblant certaines régions, en particulier le continent africain, le sous-continent indien et le Moyen-Orient visaient à influencer les positions au sein des instances internationales.

Ainsi, un événement local peut très rapidement s'inscrire dans une dimension plus internationale, plus géoéconomique qui impose une lecture à plusieurs échelles, une compréhension fine des interactions entre niveaux local et global. Enfin, se pose la question de l'attribution des attaques informationnelles ou cyber. Même avec des éléments techniques

solides, il subsiste toujours une part d'incertitude, permettant un déni plausible des auteurs. Dès lors, l'attribution devient un acte politique, qui suppose d'en assumer les conséquences.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant à une séquence de quatre questions individuelles complémentaires.

Mme Natalia Pouzyreff (EPR). La guerre hybride n'est effectivement pas nouvelle. Je pense notamment à la guerre de l'opium instiguée par les Britanniques en Chine. Madame Christine Dugoin-Clément, nous avons eu l'occasion, avec ma collègue Marie Récalde, de vous auditionner dans le cadre de notre mission d'information sur la fonction influence et la lutte contre les manipulations de l'information.

L'une de nos recommandations visait à encourager et soutenir les travaux de recherche scientifique en sciences cognitives visant à objectiver les conséquences des ingérences informationnelles sur la société française.

Comme vous l'avez rappelé, il demeure très difficile de mesurer l'impact d'une attaque informationnelle, ou même de la répétition d'un narratif sans contradiction. Je citerai par exemple l'ancienne présidente de Russia Today France, Xenia Fedorova, qui propage sans contradiction les narratifs du Kremlin sur les médias CNews et Europe 1. Il est loisible de s'interroger sur l'impact ressenti par l'opinion publique, à force d'entendre répéter sans cesse que les Européens sont responsables de la poursuite de la guerre en Ukraine.

M. Sylvain Maillard (EPR). Monsieur Pelliard, quel message principal adressez-vous aux députés, au-delà de vos réponses éclairantes sur la Guyane ? Madame Dugoin-Clément, quelles mesures préconiserez-vous face aux risques que vous avez mentionnés ?

M. Sébastien Saint-Pasteur (SOC). Je m'interroge sur les moyens de conserver un esprit critique. Comme nombre de mes collègues, je me rends dans des écoles, pour rencontrer des jeunes et discuter avec eux. Nous connaissons leur exposition aux réseaux sociaux, leur hiérarchisation peut-être plus complexe des médias et des données. Il me semble qu'une éducation à l'image plus prononcée permettrait de mieux appréhender ces tentatives d'ingérence, de déstabilisation. Avez-vous en tête des modèles particulièrement vertueux en Europe, ou dans le reste du monde ?

Mme Catherine Rimbart (RN). Je souhaite aborder le domaine maritime, où la guerre hybride prend des formes très variées : contestation de la souveraineté, intrusion dans les ZEE, pression sur les routes commerciales, manœuvre de désinformation.

Monsieur Pelliard, comment envisagez-vous, à l'horizon 2040, l'évolution de ces stratégies hybrides en mer, et notamment dans les espaces ultramarins ? Quels risques spécifiques identifiez-vous pour la liberté d'action de la marine nationale et la protection de nos infrastructures sous-marines et littorales ?

Mme Christine Dugoin-Clément. Le cas de Xenia Fedorova constitue un point d'observation intéressant appelant à une réflexion plus large sur la circulation de certains discours, parfois diffusés en l'absence de toute contradiction véritable.

La question centrale demeure celle de la mise en perspective. Cette problématique se retrouve dans des situations très concrètes : certaines personnes placées sous sanction de l'Union européenne continuent d'intervenir sur le territoire, publient des ouvrages et promeuvent leur discours de manière ouverte. Cela interroge directement la capacité à assurer un suivi effectif de ces personnes.

Dans un tel contexte, la question du débat devient particulièrement délicate. Si, en théorie, la confrontation des idées constitue un principe fondamental, cet équilibre tend à se dissiper lorsque les échanges relèvent moins du débat ou de l'information que de l'affirmation unilatérale d'opinions. Dès lors que des pratiques relèvent clairement de la désinformation, la question de leur encadrement devient pleinement légitime, notamment lorsqu'elles reposent sur des constructions consciemment mensongères. Pour développer un raisonnement structuré, il est nécessaire de disposer de temps d'expression suffisamment long, ce qui est de plus en plus difficile dans le contexte actuel.

Cette situation renvoie directement à la question de l'esprit critique. On évoque souvent les jeunes générations, parfois de manière caricaturale, en les qualifiant de « natifs numériques », voire de « naïfs numériques ». Pourtant, la transformation des usages concerne l'ensemble de la société. Autrefois, la recherche d'information passait par des espaces structurés, comme les bibliothèques. Aujourd'hui, les moteurs de recherche et les intelligences artificielles génératives fournissent des réponses immédiates, conçues pour être plausibles et satisfaisantes, indépendamment de leur exactitude.

Ce changement modifie profondément le rapport au savoir. L'acceptation du temps long, de l'effort et de la vérification s'efface au profit de l'instantanéité. Par ailleurs, des dynamiques nouvelles apparaissent, comme l'empoisonnement des bases de données par des contenus générés artificiellement, qui influencent ensuite les réponses produites par les systèmes.

Face à cela, une adaptation est nécessaire. Il ne s'agit pas de refuser ces technologies d'IA, mais de repenser les pratiques d'apprentissage. L'enjeu suppose de développer des méthodes pédagogiques différentes, d'expliquer le fonctionnement des outils, et de montrer concrètement leurs limites. En effet, même sur des sujets consensuels, les réponses générées par IA comportent des erreurs, parfois mineures, parfois plus significatives.

L'objectif porte sur l'apprentissage d'un esprit critique ; il ne s'agit pas de refuser le recours à l'IA, mais de savoir comment travailler avec elle, comment la « challenger » et surtout se réapproprier le temps et l'interaction. Par exemple, en compagnie de certains de nos collègues, nous allons à la rencontre des collégiens et des lycéens, pour leur expliquer les impacts des *deepfakes*.

En résumé, cette évolution impose un effort collectif : enseignants, chercheurs, institutions et citoyens doivent s'approprier ces outils, en développant une approche réflexive et critique, en intégrant ces nouveautés et en modifiant nos usages.

M. Jean-François Pelliard. L'évolution des stratégies hybrides en mer ne correspond pas tant, à mon sens, à une transformation unifiée qu'à une multiplication des modes d'action possibles, qui peuvent être combinés pour créer un effet global. Le risque principal réside dans la capacité à générer une insécurité maritime, qu'elle soit réelle ou seulement perçue.

Aujourd'hui, les attaques hybrides en mer peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir de brouillage GPS, voire, potentiellement, d'incitations indirectes à des activités déstabilisantes comme la piraterie. Plus largement, la multiplication de ces modes d'action permet de créer une menace diffuse. Ce type de stratégie s'observe déjà dans certains espaces, comme le détroit d'Ormuz, où la simple annonce de la présence de mines, qu'elle soit fondée ou non, suffit à instaurer un climat d'insécurité et à perturber le trafic maritime.

En pleine mer, l'utilisation de mines est moins efficace que dans des zones resserrées, mais la logique hybride permet d'agir autrement : en instillant un sentiment de menace, en jouant sur l'incertitude, et en perturbant indirectement les flux maritimes. Pour des territoires dépendants, notamment les outre-mer, une telle situation peut avoir des conséquences importantes sur les approvisionnements.

S'agissant de la liberté d'action de la marine nationale, le risque le plus significatif me paraît résider dans la remise en cause progressive de certaines interprétations du droit maritime. Je pense en particulier à l'idée, portée notamment par certains États, que les zones économiques exclusives ne constitueraient pas des espaces de libre circulation pour les navires de guerre. Cette tendance à la territorialisation des espaces maritimes s'écarte de l'interprétation classique du droit de la mer, selon laquelle la ZEE n'est pas une zone de pleine souveraineté, mais une zone de droits spécifiques, principalement économiques.

La Chine développe une vision différente, afin de s'appropriier en particulier la mer de Chine. Elle s'efforce d'ailleurs de la mettre en pratique le plus fréquemment possible. En réponse, les Américains mènent des opérations de liberté de navigation (*Freedom of Navigation Operations* ou Fonops), qui visent à forcer l'application du droit maritime, afin d'éviter qu'il ne soit remis en cause progressivement.

En résumé, le plus grand risque consisterait selon moi de laisser s'installer l'idée que les ZEE constituent des zones de pleine souveraineté, dans lesquelles les navires de guerre étrangers n'auraient pas le droit de circuler, de transiter, et encore moins de mener des activités navales, des exercices. Cela signifie en retour qu'il faut accepter la présence des navires de guerre étrangers dans nos ZEE.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie.

La séance est levée à onze heures deux.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Delphine Batho, M. Édouard Bénard, M. Bernard Chaix, M. Yannick Chenevard, Mme Caroline Colombier, M. François Cormier-Bouligeon, M. Michel Criaud, Mme Sophie Errante, M. Yannick Favennec-Bécot, M. Emmanuel Fernandes, M. Guillaume Garot, M. José Gonzalez, M. Daniel Grenon, M. David Habib, M. Jean-Michel Jacques, M. Loïc Kervran, M. Abdelkader Lahmar, Mme Nadine Lechon, Mme Patricia Lemoine, Mme Lise Magnier, M. Sylvain Maillard, M. Karl Olive, Mme Anna Pic, Mme Josy Poueyto, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Isabelle Rauch, Mme Catherine Rimbert, M. Alexandre Sabatou, M. Arnaud Saint-Martin, M. Sébastien Saint-Pasteur, M. Thierry Sother, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye, M. Romain Tonussi, M. Antoine Valentin, Mme Corinne Vignon

Excusés. - Mme Béatrice Bellay, M. Christophe Blanchet, Mme Anne-Laure Blin, M. Matthieu Bloch, M. Manuel Bompard, M. Hubert Brigand, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Moerani Frébault, M. Thomas Gassilloud, M. Frank Giletti, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Pascal Jenft, M. Bastien Lachaud, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Aurélien Saintoul, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo, M. Boris Vallaud, M. Laurent Wauquiez

Assistait également à la réunion. - Mme Florence Goulet